



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

hôpitaux publics

Question écrite n° 68993

Texte de la question

M. Jean-Yves Le Drian attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la situation actuelle qui prévaut dans les hôpitaux bretons. Ces établissements sont aujourd'hui confrontés à un manque criant de lits. Les suroccupations de lits, dues notamment aux différentes restructurations successives et au manque de moyens, sont à l'origine d'une forte dégradation des conditions de travail et d'accueil dans ces hôpitaux. Les professionnels s'inquiètent de cette dégradation qui touche l'ensemble des services et pas seulement les urgences. Il lui demande donc de bien vouloir étudier l'ouverture de lits supplémentaires, le gel des restructurations en cours ainsi que l'augmentation des budgets pour 2005 de ces établissements afin de pouvoir répondre à la demande de soins en Bretagne.

Texte de la réponse

L'attention du ministre a été appelée sur les difficultés de fonctionnement des hôpitaux bretons, qui nécessiteraient en conséquence l'ouverture de lits supplémentaires, le gel des restructurations en cours et l'augmentation du budget pour 2005 de ces établissements de santé. Il convient de faire observer que le bilan des lits autorisés en Bretagne et, notamment, l'évolution enregistrée entre 1999 et 2004 font apparaître une augmentation de 34 lits autorisés en médecine, auxquels s'ajoutent 185 lits autorisés en néonatalogie et 112 lits en hospitalisation à domicile. Pour autant, le vieillissement de la population, le caractère chronique de certaines prises en charge conduisent à une saturation récurrente des lits de médecine et à une orientation de certains malades dans des lits de chirurgie qui, dans un certain nombre d'établissements, accusent une sous-occupation chronique, malgré les ajustements de capacité réalisés dans le cadre de la négociation des contrats d'objectifs et de moyens. S'agissant des moyens alloués à l'hospitalisation publique sur la même période (1999-2004), les dotations de l'assurance maladie allouées à la Bretagne se sont accrues de 24 % pour atteindre 2 472 millions d'euros fin 2004. Les effectifs hospitaliers sont passés de 36 325 agents (SAE 1999) à 39 069 (SAE 2003) pour le personnel non médical. Toutefois, dans le souci de mieux répondre aux besoins de la population, le Gouvernement a engagé une réforme des règles de la planification sanitaire et du droit des autorisations substituant à la notion de lits et places la définition d'objectifs en termes d'activité, devant permettre de mieux répondre aux besoins évalués. Le schéma régional d'organisation sanitaire en cours d'élaboration en Bretagne fait l'objet d'une vaste concertation avec l'ensemble des acteurs bretons et devrait permettre de mieux prendre en compte la réalité de l'activité hospitalière.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Le Drian](#)

Circonscription : Morbihan (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68993

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juillet 2005, page 6561

Réponse publiée le : 17 janvier 2006, page 575